



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION n° 2025-061 du 25 juin 2025

OBJET : Modification du cycle de travail et durée hebdomadaire des agents de la bibliothèque

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 31</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 2</p> <p>Date de la convocation : 19 juin 2025</p>	<p>L'An deux mille vingt-cinq le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u> M. BERAUD, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. FOURNIER, Mme TOHON, M. LE STER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, Mme GAUTHIER, M. TWISHIME, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u> Mme TAUNAY par Mme BRAQUET, M. LEVALLET par M. BERAUD, Mme JANIN par M. FICHEUX, Mme TALLEC par Mme ALMEIDA, M. FERRIE par M. FOURNIER, Mme BEAUDEQUIN par Mme GAUTHIER, M. DAVRIU-PHILIPPI par Mme PERDEREAU,</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :</u> Mme PERRON, Mme BLANC</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mr Gabriel CRUZILLAC est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2025-061 du 25 juin 2025

OBJET : Modification du cycle de travail et durée hebdomadaire des agents de la bibliothèque

Afin de renforcer la qualité du service public tout en prenant en compte les conditions de travail des agents, la commune a engagé une réflexion sur l'organisation du temps de travail au sein de la bibliothèque municipale.

Cette réorganisation vise à améliorer le fonctionnement du service public de la lecture, à mieux répondre aux attentes des usagers et à assurer une répartition plus adaptée des horaires d'ouverture. Elle implique une modification du cycle de travail des agents concernés. En effet, les actions culturelles initialement programmées le lundi ont été déplacées au samedi, dans un souci d'accessibilité accrue pour les usagers.

Le nouveau cycle choisi, reposant sur un rythme hebdomadaire de 37h15 lissé sur quinze jours, permet de maintenir l'efficacité du service tout en garantissant à chaque agent deux jours de repos consécutifs, améliorant ainsi la qualité de vie au travail. La présente délibération vise donc à formaliser cette nouvelle organisation, fondée à la fois sur l'intérêt du service et sur une démarche participative.

La répartition des horaires se fera comme suit :

Semaine A : du mardi au vendredi pour un temps de 34h

Semaine B : du mardi au samedi pour un temps de 40h30

Ce changement de cycle de travail et de modification du temps de travail hebdomadaire a recueilli un avis favorable des membres du comité social territorial lors de la séance du 4 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 611-1 à L. 611-5 relatifs au temps de travail,

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU sa délibération n° 2021-127 du 24 novembre 2021 fixant le protocole du temps de travail,

CONSIDÉRANT que cette réorganisation nécessite la modification du cycle de travail des agents concernés,

VU l'avis du comité social territorial (CST) du 4 juin 2025,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les cycles de travail des agents de la bibliothèque comme suit :

- Semaine A : du mardi au vendredi pour un temps de 34h
- Semaine B : du mardi au samedi pour un temps de 40h30

DÉCIDE que la date d'entrée en vigueur de la présente délibération est fixée au 1^{er} septembre 2025.

INDIQUE que la présente délibération pourra être modifiée ultérieurement en cas de modification des besoins identifiés des usagers.

DONNE pouvoir au maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits

Le Maire,



Christian BERAUD.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20250625-2025061-DE
Reçu le 30/06/2025